

**2025**  
**2030**

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUBE



**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE  
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**



**« Un territoire que l'on protège est un territoire qui se développe »**



# Préambule

**Monsieur Pascal COURTADE**  
Préfet de l'Aube

Garantir la sécurité des habitants de l'Aube est une responsabilité majeure de l'État. Dans cette mission, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) joue un rôle essentiel en assurant quotidiennement secours d'urgence, lutte contre les incendies et gestion des crises.

Trente ans après la départementalisation des services d'incendie et de secours, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) a évolué. Il ne se limite plus à organiser le maillage territorial et la répartition des moyens matériels, désormais stabilisés. Il s'attache à définir des orientations stratégiques pour adapter le SDIS aux défis de demain.

L'anticipation des risques, qu'ils soient naturels, technologiques ou liés aux évolutions sociétales, est au cœur de cette démarche. Le SDACR 2025-2030 intègre ainsi les réalités du territoire aubois : développement urbain, infrastructures stratégiques comme le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) et la vallée de la Seine, préservation du patrimoine historique et attractivité économique.

Ce document est le fruit d'une large concertation entre l'État, les élus locaux, le SDIS et l'ensemble des acteurs engagés dans la sécurité civile. Il fixe un cap clair, guidé par un objectif commun : renforcer la résilience du territoire et la protection de ses habitants.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma et qui, chaque jour, s'engagent pour la sécurité de l'Aube.



## Monsieur Philippe PICHERY Président du Conseil départemental



Président du Conseil Départemental de l'Aube, président du Conseil d'administration du SDIS, je suis honoré de vous présenter le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Ce document est bien plus qu'un simple inventaire des dangers potentiels ; il est le reflet de notre engagement collectif à protéger notre territoire et ses habitants.

L'Aube est un département riche de ses paysages, de son patrimoine et de ses communautés. Préserver cette richesse face aux aléas naturels, technologiques ou sanitaires est une responsabilité que nous partageons tous. Le SDACR est l'outil stratégique qui nous permet de structurer notre réponse, d'anticiper les crises et de mobiliser efficacement nos ressources.

L'Aube est un territoire dynamique où le millier de sapeurs-pompiers, du corps départemental est soutenu par l'engagement dans nos communes des 1 392 sapeurs-pompiers des Services Locaux, d'Incendie et de Secours. Ce document permettra de fédérer les énergies et gérer l'avenir en maîtrisant les dépenses publiques tout en garantissant une réponse cohérente, équitable, sur l'ensemble du territoire. Il met également en exergue la place du SDIS dans la mise en œuvre de la politique de sécurité civile avec la prévention grand public qui s'appuie sur la jeunesse et œuvre à la résilience de toutes les composantes du territoire.

Je tiens à saluer le travail remarquable accompli par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les services de l'État, et tous les acteurs locaux qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma. Leur expertise et leur dévouement sont les garants de la sécurité collective propice à la construction d'un avenir partagé.

Ce schéma nous invite à renforcer notre coopération et notre vigilance. Il nous rappelle que la sécurité est l'affaire de tous : élus, professionnels, bénévoles et citoyens. Ensemble, nous devons continuer à innover, à nous adapter et à agir pour faire face aux défis de demain.



# Sommaire

<b>Le SDACR : enjeux et objectifs .....</b>	<b>p 9</b>
<b>Méthodologie .....</b>	<b>p 11</b>
<b>Diagnostic du SDACR 2019-2024 .....</b>	<b>p 13</b>

## **I. Le SDIS de l'Aube, son territoire et son organisation.....p 15**

I.1 L'Aube, son territoire et ses habitants .....	p 16
I.1.1 Le territoire .....	p 16
I.1.2 Les mobilités .....	p 17
I.1.3 Le climat .....	p 18
I.1.4 L'économie et les activités .....	p 19
I.1.5 La démographie .....	p 21
I.2 Le SDIS de l'Aube et son organisation .....	p 22
I.2.1 L'organisation fonctionnelle .....	p 22
I.2.2 L'organisation territoriale .....	p 24
I.2.3 Les équipes spécialisées .....	p 26
I.2.4 Les Services Locaux d'incendie et de Secours (SLIS), une exception auboise ...	p 28

## **II. Le SDIS de l'Aube, face aux enjeux de demain .....p 31**

II.1 Les risques courants .....	p 32
II.1.1 Description .....	p 32
II.1.2 Les incendies (hors feux d'espaces naturels).....	p 40
II.1.3 Les secours et soins d'urgence à la personne .....	p 47
II.1.4 Le secours routier .....	p 54
II.1.5 Les opérations diverses .....	p 56
II.2 Les risques complexes .....	p 58
II.2.1 Les risques naturels .....	p 58
II.2.2 Les risques technologiques.....	p 62
II.3 Les vulnérabilités et continuité d'activité face aux menaces diverses .....	p 68
II.3.1 Pandémie et rupture d'approvisionnement en consommables sanitaires .....	p 68
II.3.2 Crise sociétale, attentats .....	p 69
II.3.3 Cyberattaque .....	p 70
II.3.4 Blackout énergétique et télécommunications .....	p 72
II.3.5 Ressources humaines et amenuisement de la disponibilité .....	p 73
II.3.6 Ressource en eau et captage .....	p 75

## **III. Le SDIS de l'Aube, acteur majeur de la politique publique de sécurité civile et de la résilience du territoire .....p 77**

III.1 De l'apprentissage aux gestes qui sauvent à l'engagement citoyen .....	p 78
III.2 Les Jeunes Sapeurs-Pompiers, un lien fort avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aube (UDSP) .....	p 81
III.3 La réserve citoyenne au sein du SDIS de l'Aube, un pont intergénérationnel .....	p 83

## **IV – Synthèse des recommandations .....p 85**

## **Tableaux de bord par secteur CIS .....p 93**





# LE SDACR : ENJEUX ET OBJECTIFS

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) du service départemental d'incendie et de secours constitue l'ossature de la politique publique de sécurité civile du territoire. Il intègre l'identification et la couverture des risques et des effets de menaces pour assurer la sécurité des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement. L'ambition du SDACR est de projeter l'organisation de la réponse opérationnelle du SDIS à l'horizon 2030.

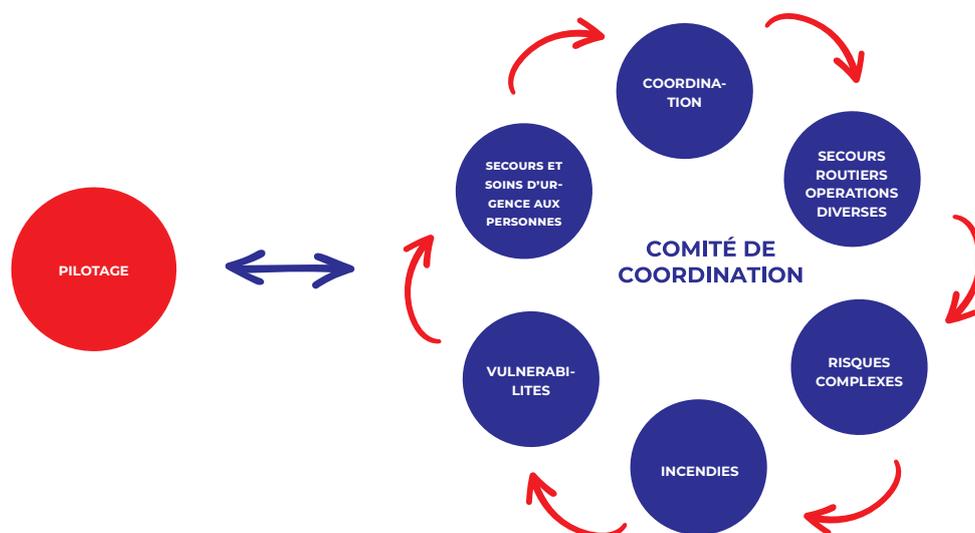
Outil opérationnel d'orientation stratégique, le SDACR a vocation à représenter l'ambition départementale partagée de couverture opérationnelle dans une démarche politique. Vivant, dynamique et accessible, ce schéma permet de piloter l'action du service départemental d'incendie et secours sur la base d'indicateurs définis, des documents structurants des autres services de l'État et partenaires ainsi que de l'évaluation périodique du SDIS. Il s'appuie notamment sur le dossier départemental des risques majeurs (DDRM version 2018 complétée en 2020) et le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets de menaces (CoTRRiM).

Fruit d'une concertation tripartite entre le Préfet du département, le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil d'administration du SDIS, au travers d'un comité stratégique institué à cet effet, le SDACR permet l'élaboration par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du règlement opérationnel, des plans pluriannuels d'investissements, de la convention pluriannuelle financière du conseil départemental, du règlement intérieur,...

Depuis 2015, la loi NOTRe a engagé un processus de révision quinquennal obligatoire des SDACR. L'objectif est de réinterroger régulièrement les orientations stratégiques fixées par le SDACR au travers d'un diagnostic, de mettre à jour l'inventaire des risques, d'intégrer les évolutions technologiques / techniques et l'évolution du territoire. Le précédent SDACR établi en 2018 pour la période 2019-2024 a fait l'objet d'un diagnostic, et le processus de rédaction du nouveau SDACR s'appuie sur la méthodologie nationale définie par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Le comité stratégique a défini les orientations du SDACR 2025-2030. Une organisation collaborative de réflexion sous forme de comité de pilotage appuyé par 5 groupes de réflexions (incendie, secours et soins d'urgence aux personnes, secours routiers et opérations diverses, risques complexes et vulnérabilités) permet de les décliner. Ce travail permet d'évaluer les risques du territoire et la couverture de ces derniers par les moyens du SDIS et des Corps communaux devenus Services Locaux d'Incendie et de Secours (SLIS).

Le SDACR s'appuie sur les indicateurs issus de l'activité opérationnelle et des enquêtes nationales (INFOSDIS), les données partagées par les services partenaires, de cartographie mais aussi, au travers d'une démarche participative par l'intégration de suggestions recueillies en interne et en externe du SDIS. Les propositions du territoire au travers des 5 groupes de réflexion thématiques ont intégré les retours des boîtes à idées et dans une approche intergénérationnelle, les jeunes sapeurs-pompiers et anciens, réservistes de l'union départementale ont été associés dans une séquence portant sur la transmission de la culture de sécurité civile et de valorisation de l'engagement citoyen.



Les services d'incendie et de secours sont chargés, au sens de l'article L1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes :

- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- 3° La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement,
- 4° Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
  - a) sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes,
  - b) présentent des signes de détresse vitale,
  - c) présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

Au sens de l'article L1424-7 du CGCT, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes, des animaux, de l'environnement et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

À ce titre, le SDACR 2025-2030 répond aux orientations stratégiques, ainsi qu'elles ont été définies par le Préfet et confirmées par le Président du Conseil d'Administration du SDIS :

- ▶ Maintenir les délais moyens de réponse opérationnelle constatés sur la période 2019-2024,
- ▶ Identifier les capacités d'évolution et d'optimisation internes du SDIS dans un contexte financier complexe,
- ▶ Intégrer les partenaires externes dans les orientations du SDACR en soutien du SDIS et dans des actions interservices/partenariales.

En outre, l'action du SDIS doit contribuer à la résilience des territoires et poursuivre les ambitions de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 visant à faire de chaque citoyen un acteur de sa propre sécurité. Ces perspectives pourront trouver une résonance et une amplification des efforts dans la continuité des conclusions du Beauvau de la Sécurité Civile actuellement initié au niveau national.



# METHODOLOGIE

L'organisation des travaux permettant la conception du SDACR2025-2030 s'appuie sur la méthodologie nationale définie par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Adaptée aux orientations de la gouvernance, aux ressources du SDIS et à la capacité de production, cette méthode s'inscrit dans une démarche participative, avec l'implication de tous, tous statuts confondus, Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et Services Locaux d'Incendie et de Secours, du sapeur au colonel, en passant par les personnels administratifs et techniques. Le SDACR 2025-2030 doit être riche des idées individuelles conjuguées au collectif dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et d'évolutions des pratiques.

L'organisation et la méthode mises en œuvre permettent de favoriser le croisement des regards et d'opinions. Cinq groupes de réflexion (tous statuts), lieux d'expression et de mise en commun, sont mis en place afin de mettre en œuvre l'intelligence collective destinée à recueillir les suggestions :

- ▶ secours d'urgence aux personnes (SUAP),
- ▶ incendie,
- ▶ secours routier et risques divers,
- ▶ risques complexes,
- ▶ vulnérabilités.

L'objectif de ces groupes est :

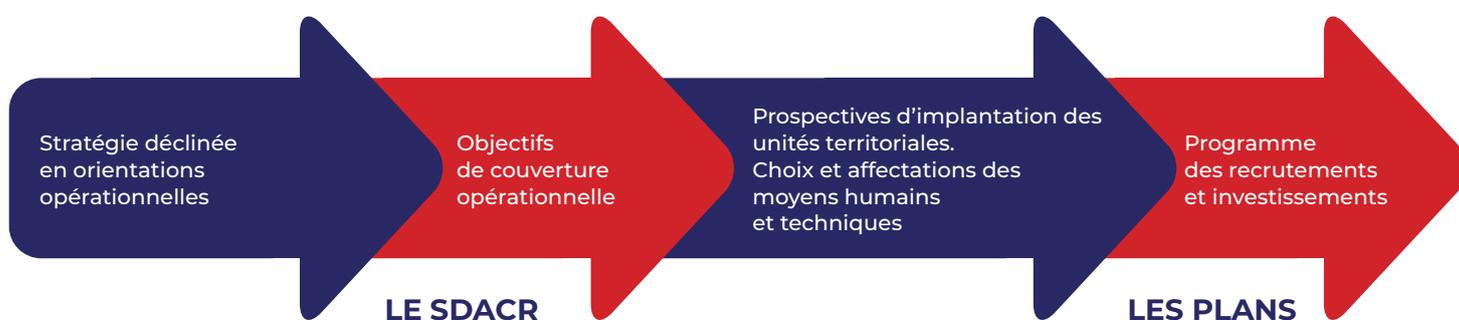
- ▶ d'évaluer le SDACR 2019-2024 et d'analyser la couverture,
- ▶ de mener une démarche prospective visant à anticiper l'évolution des risques,
- ▶ de proposer des recommandations.

Ces groupes se sont réunis à quatre reprises afin d'aboutir à des éléments qui permettent de construire le SDACR 2025-2030. En support, un groupe de coordination permet à l'issue de chaque étape de consolider les réflexions et d'uniformiser les états d'avancement.

En complément, des boîtes à idées interne et externe ont permis de recueillir les idées du territoire pour alimenter les groupes de réflexion.

La gouvernance, Préfet et Président du Conseil d'administration du SDIS, réunie au sein du comité stratégique a été garante de la cohérence des travaux et du respect des orientations stratégiques découlant du nouveau SDACR.

Une fois entérinées, les mesures proposées feront l'objet d'une gestion permanente sur la période de mise en œuvre du schéma afin d'avoir un suivi continu des orientations à décliner et des indicateurs à suivre. Elles seront intégrées dans le projet d'établissement dynamique.



L'étude du territoire, l'analyse des risques et les études prospectives effectuées dans le cadre du SDACR se sont appuyées sur les documents structurants que sont :

- ▶ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires réalisé en 2019 par la région Grand Est (SRADDET),
- ▶ Les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) des territoires de l'Aube et de Seine en plaine champenoise,
- ▶ Le Projet Régional de Santé Grand Est 2023-2028,
- ▶ Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Aube mis à jour en 2020,
- ▶ Le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces (CoTRRiM) de 2018.

Des rencontres avec les partenaires du SDIS ont également été conduites afin de partager les enjeux de la politique publique de sécurité civile, identifier les orientations communes et les intégrer à ce document.

- ▶ Bureau Interministériel de Défense et de Protection Civiles
- ▶ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations
- ▶ Délégation Militaire Départementale
- ▶ Direction Départementale de la Police Nationale
- ▶ Direction Départementale des Territoires
- ▶ Groupement de Gendarmerie de l'Aube
- ▶ Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ▶ Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- ▶ Délégation territoriale Aube de l'Agence Régionale de Santé
- ▶ Associations agréées de sécurité civile
- ▶ Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube

## POINTS DE VIGILANCE SUR LES DONNÉES



Les données statistiques utilisées pour réaliser les études préalables à la rédaction de ce document sont d'origines diverses mais principalement issues des données du logiciel d'alerte et de gestion opérationnelle, des données cartographiques afférentes et des logiciels de gestion RH et formation.

Les contraintes techniques liées à la coexistence de données issues de bases différentes, mais également à la présence de données opérationnelles contenant des erreurs ou omissions liées à la saisie en intervention ont obligé à retravailler manuellement celles-ci dans un tableur.

Cela a permis de supprimer les données non conformes ou non attendues afin de les fiabiliser pour en extraire des moyennes statistiques les plus approchantes de la réalité. Il est donc important de prendre avec le recul nécessaire les données présentées qui peuvent montrer des inexactitudes à la marge tout en étant cohérentes.



# DIAGNOSTIC DU SDACR 2019-2024

Le diagnostic du SDACR 2019-2024 fut conduit durant l'année 2024 et construit au travers d'échanges avec les personnels ressources et cadres du service départemental d'incendie et de secours.

Il témoigne de l'implication collective à mettre en œuvre les orientations proposées par le SDACR 2019-2024. Si certaines d'entre elles étaient d'ores et déjà initiées lors de sa rédaction (CIS Troyes Ouest, travaux portant sur le SSUAP, modernisation des engins opérationnels,...), il est toutefois à noter que plus de 80 % des 123 orientations sont à ce jour effectives, ou furent testées et permettent d'améliorer le fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours.

Un certain nombre de ces orientations ont nécessité des évolutions d'organisation ou des travaux intermédiaires que ce seul diagnostic ne saurait révéler. Le principal domaine d'action découle de l'activité opérationnelle notamment le volet secours d'urgence et assistance aux personnes, pour lequel les actions avec les partenaires de la santé pourront apporter des solutions concrètes aux besoins du terrain ; réduction des temps d'attente aux urgences du centre hospitalier de Troyes, orientation des victimes vers les

CH de proximité dans les départements voisins, collaboration avec les sociétés de transports sanitaires urgents et les associations agréées de sécurité civile, emploi d'hélicoptère sanitaire, ...

Plus largement, c'est l'action collective, peu mesurable au quotidien, qui permet de dresser un bilan plus que positif vis-à-vis de l'usage des moyens financiers du SDIS au bénéfice des aubois. Les investissements conduits durant les 5 années du précédent SDACR ont permis d'atteindre les objectifs fixés par la gouvernance et de justifier les efforts budgétaires consentis par les contributeurs du SDIS.

En fonctionnement, les moyens alloués ont permis le renforcement de la ressource humaine (principal poste de dépense du SDIS) tant en personnels administratifs et techniques que professionnels que sapeurs-pompiers professionnels, mais également d'assurer la prise en charge des sapeurs-pompiers volontaires en indemnités horaires (interventions, formations, actions diverses). Les actions conduites en lien avec les partenaires sociaux et l'union départementale s'inscrivent dans un climat sain et de confiance. Elles permettent de bâtir l'avenir du SDIS dans le

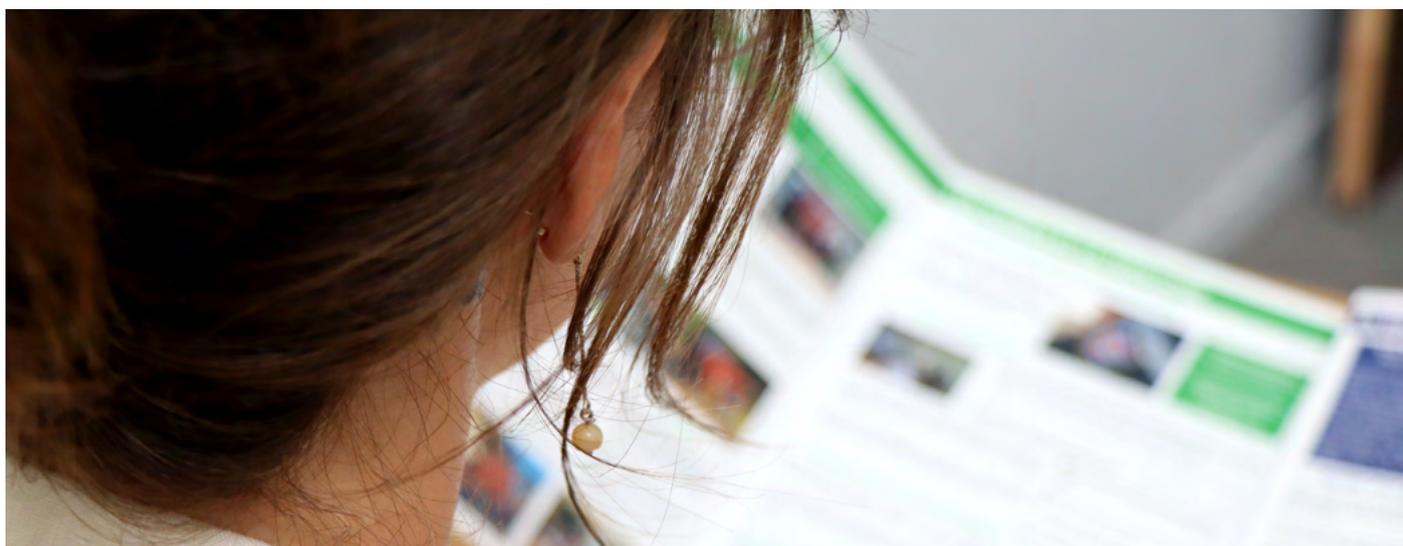
respect des capacités financières de l'établissement et des besoins opérationnels.

Durant la période du SDACR 2019-2024, l'inspection générale de la sécurité civile a conduit une mission d'évaluation périodique du SDIS en 2020. À ce jour, 80 % des recommandations pouvant être rattachées au SDACR 2019-2024 (26 recommandations sur 33) sont mises en œuvre et apportent une évolution des pratiques ou une sécurisation de l'organisation.

À noter, que l'instauration d'une formation de maintien et de perfectionnement des acquis dans le domaine de la lutte contre l'incendie est à concevoir dans les meilleurs délais pour l'ensemble des sapeurs-pompiers. Cette recommandation apparaît désormais comme majeure dans la priorisation de mise en œuvre.

Le contrat territorial de réponse aux risques et effets de menaces (COTRRIM) rédigé sous l'égide de la Préfecture de l'Aube met en exergue la capacité de réponse adaptée du SDIS de l'Aube. Toutefois, il est à intégrer que cette réponse opérationnelle repose à 80% sur les sapeurs-pompiers volontaires.

Cette ressource capitale exige disponibilité et compétence.



En journée la présence des sapeurs-pompiers volontaires est particulièrement limitée du fait principalement de l'activité professionnelle des personnels. Le développement du recrutement ciblé, de conventions employeurs pour la libération des sapeurs-pompiers volontaires sur leur temps de travail et la mobilisation de tous constituent un triptyque permanent d'actions. Il conviendra par ailleurs de l'assortir avec les objectifs de fidélisation des sapeurs-pompiers, permettant de densifier le nombre de sous-officiers et d'officiers volontaires, pour lesquels un nombre d'années minimum est nécessaire afin d'évoluer en compétence. Le plan collectif « nos engagements pour le volontariat » mis en œuvre depuis fin 2022, apporte des solutions locales et départementales aux défis du volontariat. En ce sens sa pérennisation et son approfondissement sont indispensables.

Le nouveau SDACR va pouvoir s'appuyer sur ce bilan positif et intégrer dans les réflexions liées à sa structuration, l'interconnexion avec les autres schémas structurants (Schéma Régional de Santé, COTRRIM et pactes capacitaires, SRADDET-PLU,...) et le dossier départemental des risques majeurs. Les plans d'actions en cours (secours d'urgence et assistance aux personnes, COPIL Bouchon de Troyes, Santé-Sécurité-Qualité de vie en Service) s'intégreront dans la démarche et se poursuivront dans le même objectif. Aussi, la poursuite et le développement des propositions issues du SDACR 2019-2024 pourront naturellement et en continuité y trouver leur place.



La ligne directrice stratégique repose sur la distribution des secours équitable sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur l'ensemble des forces disponibles notamment les SLIS. La singularité du département doit être intégrée, avec une agglomération importante en son centre, un territoire au nord-ouest en expansion et près de 50% de la population vivant en secteur rural comportant un secteur Est en déclin démographique.

Pour les risques complexes et les événements majeurs, le SDIS doit s'assurer de sa capacité à répondre aux attentes définies par les plans de secours départementaux et à l'organisation de sa continuité d'activité, couplée à une montée en puissance associant les moyens internes au département (Associations Agréées de Sécurité Civile, réserve de Sécurité Civile,...) et externes (renforts extra-départementaux).

Par ailleurs, le SDIS de l'Aube, au titre de la solidarité nationale, doit pouvoir conserver les compétences et capacités de projection (selon sa disponibilité) sur le territoire français voire étranger sous l'égide de la sécurité civile française. En parallèle, le SDIS doit se projeter sur les défis d'avenir, notamment liés au dérèglement climatique et à ses effets. La sécurité civile, pleinement intégrée dans le plan national d'adaptation au changement climatique, doit, au niveau local, se saisir des opportunités permettant de faire évoluer les pratiques. Il s'agit notamment de préserver la ressource d'eau potable, de réaliser des économies d'énergies et de se préparer aux risques émergents.

Dans le même ordre, la transition numérique s'impose au SDIS et à ses partenaires du secours, avec particulièrement la mise en œuvre de NexSIS et la transition vers le Réseau Radio du Futur (d'ici fin 2026). Ces deux projets nationaux majeurs doivent être conduits en conservant les capacités actuelles et en intégrant les besoins futurs. La prise en compte des SLIS dans ces deux domaines est indispensable pour garantir la résilience du territoire et la continuité d'action lors de crises de toute nature.

En conclusion, le SDIS de l'Aube est un service opérationnel de réponse aux urgences, accidents, sinistres ou catastrophes et également un vecteur capital de la culture de sécurité civile et de résilience des territoires. De surcroît, le SDIS doit poursuivre les actions de sensibilisation en faveur de la jeunesse. En 2024, ce sont 4 000 jeunes d'écoles maternelles et élémentaires sensibilisés au titre du Prév'École, une deuxième promotion de « 5ème pompiers juniors » de 15 élèves à Bar-sur-Aube et 180 jeunes sapeurs-pompiers qui ont été formés notamment par les réservistes citoyens du SDIS et des sapeurs-pompiers actifs. Les 2 500 sapeurs-pompiers de l'Aube (représentant 1% de la population) présents sur l'ensemble du territoire et au sein de 230 communes (CIS et SLIS confondus) constituent un vecteur majeur de la transmission de la culture de sécurité civile pour intervenir au quotidien et pour relever les défis de demain.

Cf. Diagnostic du SDACR 2019-2024



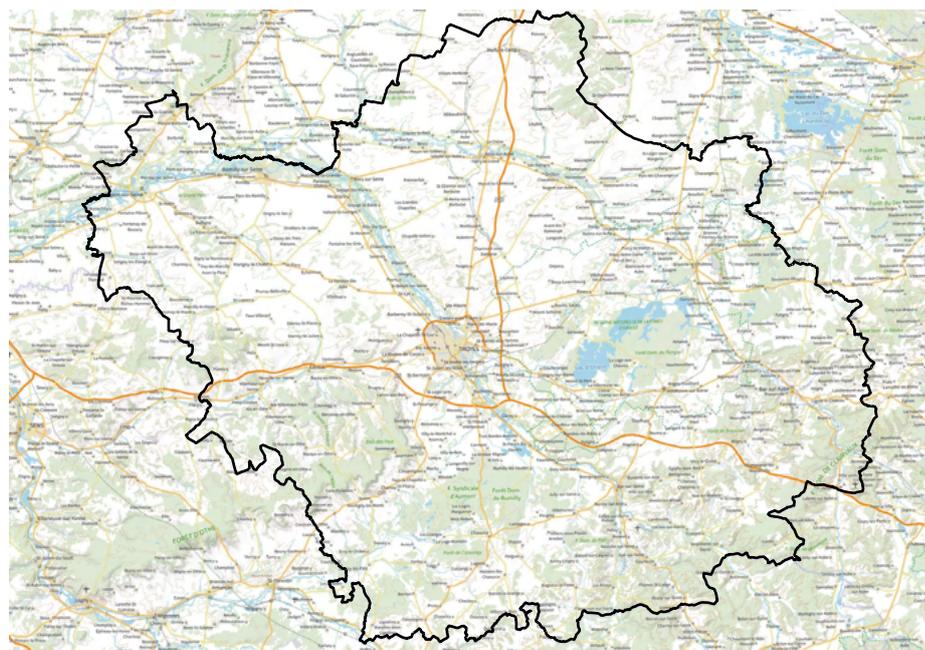
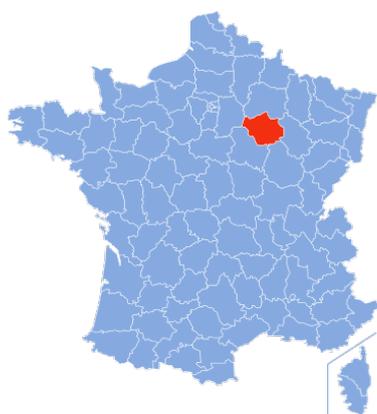
# **I. Le SDIS de l'Aube, son territoire et son organisation**



## I.1 L'Aube, son territoire et ses habitants

### I.1.1 Le territoire

L'Aube est un département français de la région Grand Est dont le nom vient de l'Aube, premier affluent notable de la Seine. Il fait partie de la zone de défense et de sécurité Est. Troyes, ville préfecture est située à 153 km de Paris.



Le département est situé au sud-ouest de la région Grand Est. Il est limitrophe des départements de la Marne au nord (sur 130 km de long environ), de la Haute-Marne à l'est (sur 100 km de long), de la Côte-d'Or au sud-est (sur 45 km), de l'Yonne au sud-ouest (sur 175 km) et de la Seine-et-Marne à l'ouest (sur 45 km).

Il y a 431 communes qui sont regroupées en 1 communauté d'agglomération et 12 communautés de communes.

Le département de l'Aube a une superficie de 6 004 km<sup>2</sup>. Il présente un relief limité avec un point culminant à 371 m et situé à Champignol-lez-Mondeville à l'est.

La partie nord est caractérisée par des plaines agricoles, le sud est par les Côtes des Bar et les collines du pays d'Othe à l'ouest. 24% du territoire est composé de forêts notamment dans la

partie sud d'une ligne est-ouest. La surface agricole représente 63% de la surface du département.

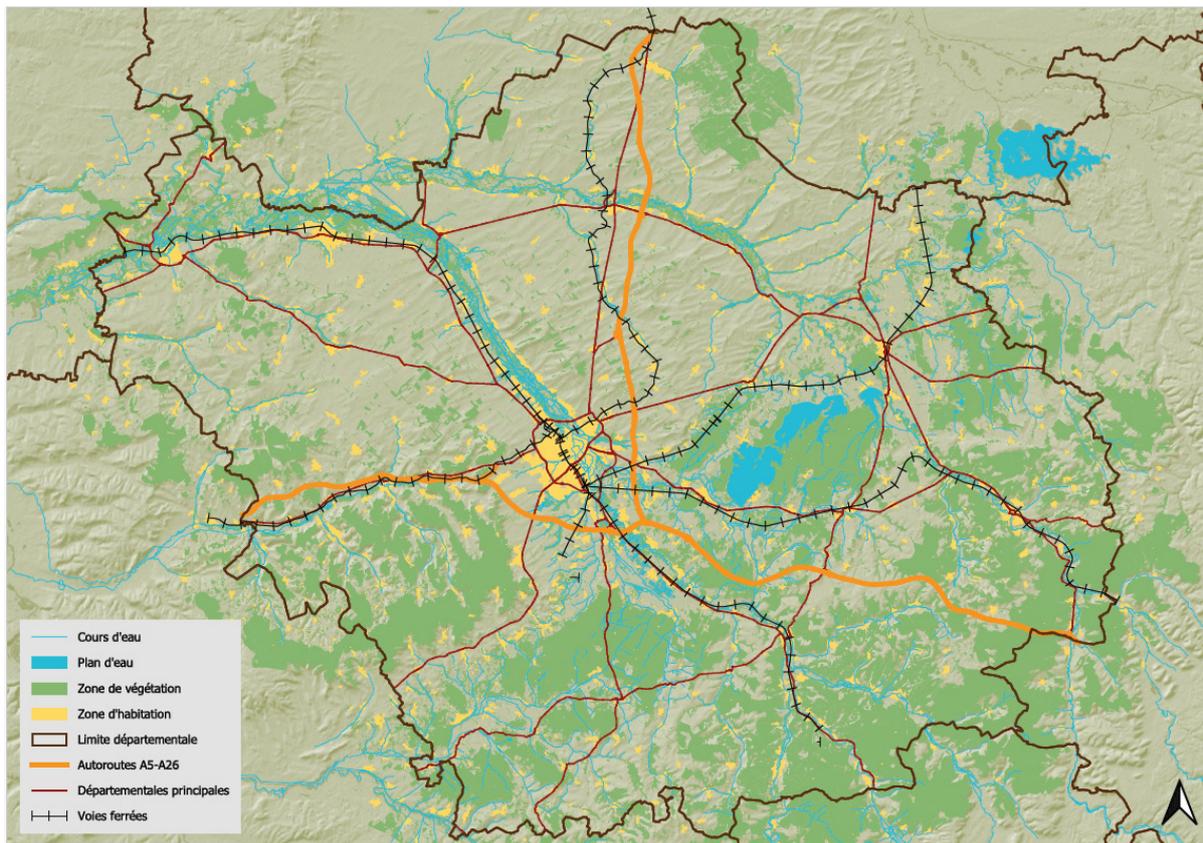
Le réseau hydrographique est dense avec 23 cours d'eau dont la Seine et l'Aube. Les lacs réservoirs Seine et Aube permettent d'en réguler les cours et d'écrêter les crues en aval.



## I.1.2 Les mobilités

Le département de l'Aube est traversé par 152 kms d'autoroutes (A5 et A26). Le réseau routier y est dense avec 33 kms de routes nationales et 7 063 kms de routes départementales ou communales. Il y a 35 kms de voies navigables dans la vallée de la Seine au nord-ouest du département avec un canal à grand gabarit jusqu'au port de Nogent-sur-Seine.

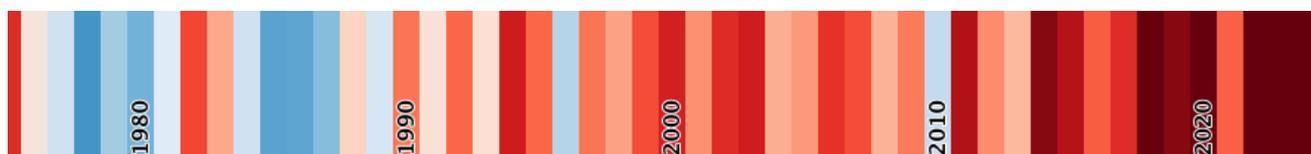
La ligne SNCF voyageurs Paris-Mulhouse traverse le département d'ouest en est en desservant les 5 principales gares. Quelques lignes de fret demeurent, reliant notamment Brienne-le-Château à Vitry-le-François (51), Charmont à Coolus (51) et Troyes à Polisot. L'aéroport Troyes en Champagne, situé à Barberey-Saint-Sulpice, est ouvert à l'aviation d'affaires.



## I.1.3 Le climat

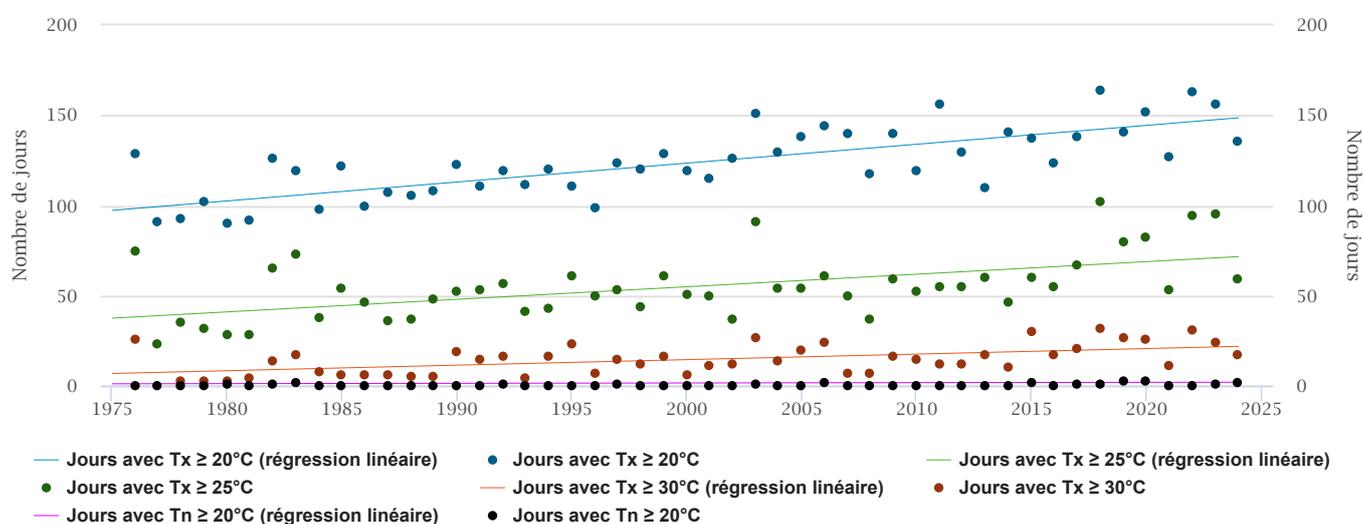
Le climat est de type océanique avec des influences continentales. Les hivers sont froids et les étés chauds, avec des précipitations modérées tout au long de l'année.

Pour autant, les températures annuelles moyennes sont en continuelle hausse depuis le début des années 2000, dépassant ces 10 dernières années, de plus de 2° la moyenne 1971-2000. Le nombre de jours avec des températures supérieures à 20° est en constante augmentation. Le nombre de jours de fortes chaleurs augmente également.



Evolution des écarts à la moyenne des températures annuelles depuis 1971, en France métropolitaine (Source : Météo France)

### Occurrences de chaleur à Troyes-Barberey



infoclimat.fr



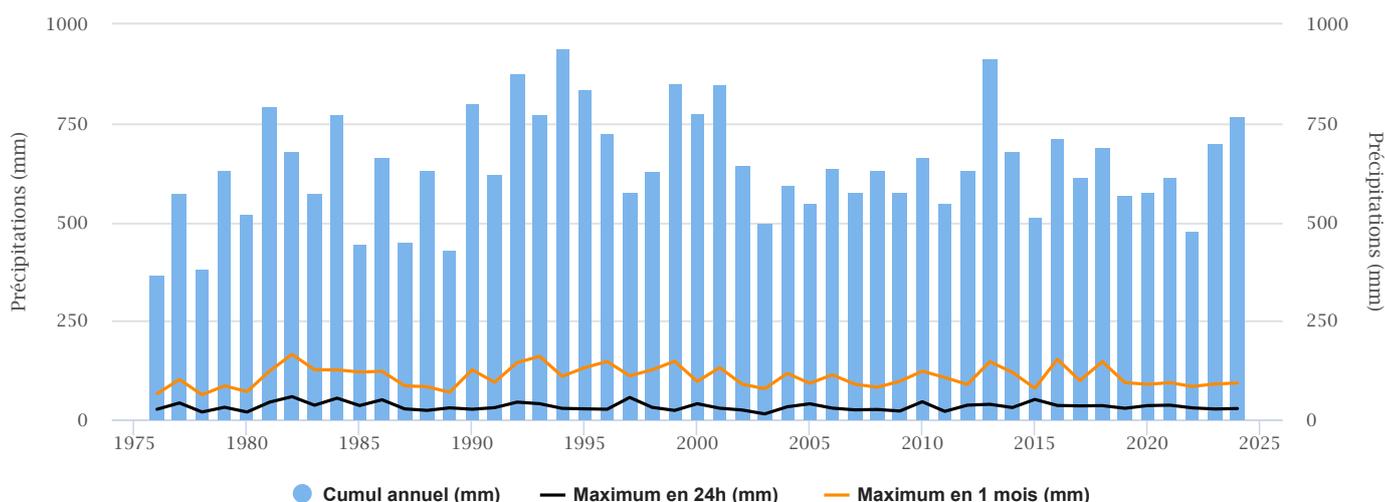
**Le nombre de jours avec une température élevée augmentant, l'occurrence des périodes de fortes chaleurs peut engendrer une augmentation des interventions de Secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et d'espaces naturels (feux de récoltes et feux de forêts).**



Les précipitations sont variables, faisant alterner des périodes très pluvieuses avec des périodes de sécheresse.

## Précipitations à Troyes-Barberey

Moyenne RR : 644.19 mm/an



infoclimat.fr

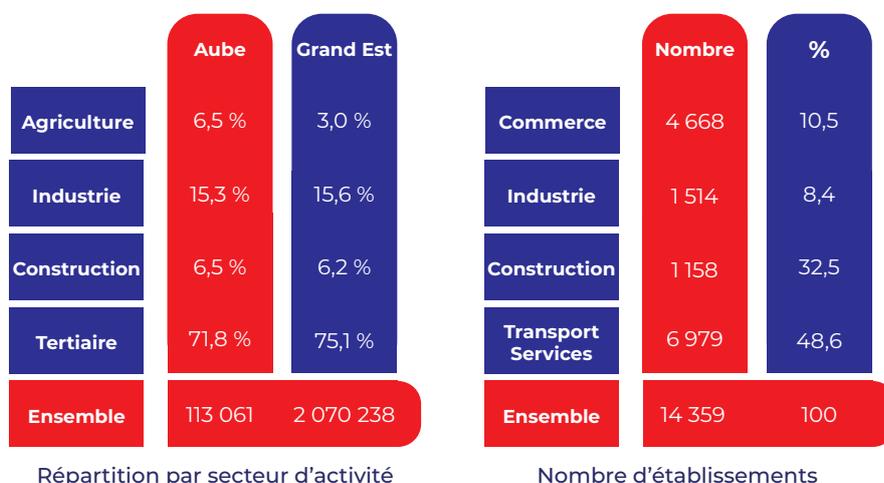


*La conjonction de pluies importantes avec la nécessité de réguler les crues en aval avec les lacs Seine et Aube peut conduire à des crues lentes des bassins de l'Aube et de la Seine. A l'inverse, l'absence durable de pluies peut générer l'assèchement des nappes et la réduction importante des ressources en eau en période estivale.*

## I.1.4 L'économie et les activités

Le département de l'Aube présente une économie diversifiée, combinant des activités traditionnelles et modernes.

Puissance agricole et industrielle, l'Aube a engagé sa reconversion économique dans les années 90, face au déclin du textile. Il s'agit de développer le tertiaire et les activités à plus forte valeur ajoutée. Enseignement supérieur et recherche ont été développés. Et des parcs d'activités stratégiques ont vu le jour, pour accueillir les entreprises.



### Emploi par grand secteur d'activité



## Agriculture

L'Aube est un département fortement agricole, avec des cultures variées telles que les céréales (blé, maïs, orge), la betterave à sucre, et le colza.

Le département est également connu pour ses vignobles, notamment ceux produisant du champagne dans la région de la Côte des Bar. L'élevage (bovin et ovin) est également présent, bien que moins dominant que les cultures.

## Industrie

Historiquement, l'industrie textile a été un pilier économique, notamment avec la bonneterie et les tissus techniques.

Le département abrite plusieurs entreprises spécialisées dans la métallurgie et la transformation des plastiques.

L'industrie agroalimentaire est bien développée, avec des entreprises de transformation des produits agricoles locaux.

L'activité nucléaire est également très présente avec une centrale nucléaire de production d'électricité à Nogent-sur-Seine et des sites de stockage de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs dans l'est du département.

## Commerce et Services

Le commerce est dynamique, avec des zones commerciales et des marchés locaux qui animent les villes et villages.

Troyes, la préfecture, est célèbre pour ses magasins d'usine de vêtements. Le secteur des services est en croissance, soutenu par des infrastructures modernes et une bonne connectivité avec les grandes villes voisines.

## Tourisme

Le tourisme joue un rôle important grâce à un riche patrimoine historique, incluant des villes comme Troyes avec ses maisons à pans de bois, ses églises et ses musées.

Des sites comme l'abbaye de Clairvaux attirent également de nombreux visiteurs. Les lacs de la forêt d'Orient offrent des activités de loisirs et de détente, attirant les amateurs de nature et de sports nautiques.



Fréquentation annuelle  
(nombre de visiteurs)



*L'activité économique peut avoir un impact saisonnier pour les activités agricoles et touristiques (activité de secours et soins d'urgence aux personnes lors des vendanges, feux de récolte en été).*

*Quelques sites industriels, énergétiques et agroalimentaires présentent des risques spécifiques.*

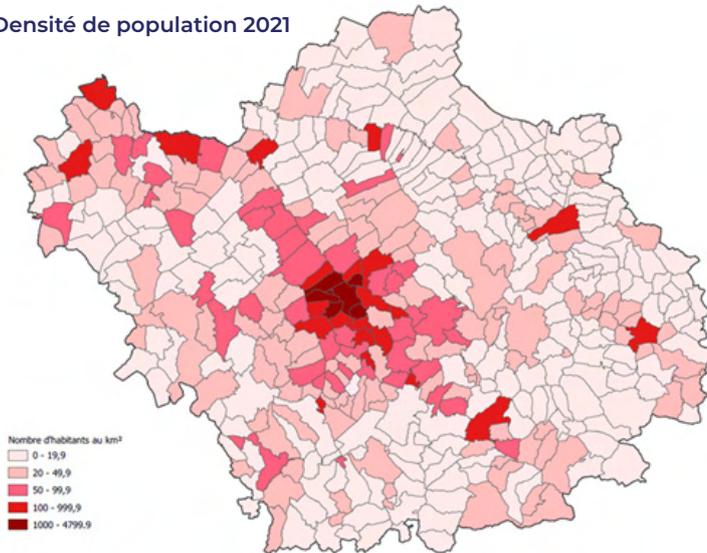
*Les perspectives liées à la construction éventuelle d'un EPR sur le site de Nogent-sur-Seine pourront à terme avoir un impact sur l'activité du secteur.*

## I.1.5 La démographie

Il y a 311 329 habitants dans le département de l'Aube (recensement 2021). Le taux de croissance est de 0,1%.

La population est concentrée sur l'agglomération troyenne avec près de 180 000 habitants dans la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole. Cette « concentration » suit la vallée de la Seine en amont mais surtout en aval de Troyes.

Densité de population 2021



L'Aube a un taux de pauvreté de 16,3% (Grand Est : 14,7%) et un taux de chômage de 16% (Grand Est : 13,3%).

L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS).

### Indicateurs socio-économiques

	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Taux H Taux F	Évolution taux en % sur une période 5 ans	
Indice de défaveur sociale		1,2	0,4	●				
Nombre de chômeurs et taux en %	22 234	16,0	13,3	●	12,8	0,9	0,1	↗
Salariés précaires pour 100 salariés	27 570	27,0	28,5	●	27,5	0,6	0,4	↗
Rapport « ouvriers + employés » cadre		4,7	3,7	●	2,5	0,7	-1,8	↘
Revenus médians disponibles par unité de consommation en €	20 580		21 800	●	21 930		1,3	↘
Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % pour 100 ménages	21 665	16,3	14,7	●	14,5		0,9	↗
Part de l'ensemble des presta- tions sociales dans le revenu disponible en %		7,3	5,8	●	5,8		3,0	↗
Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec ou peu de diplôme, pour 100 personnes	77 749	33,8	27,8	●	27,0	0,7	-2,4	↘
Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur, pour 100 personnes	50 201	21,8	26,3	●	31,0	0,9	2,3	↘



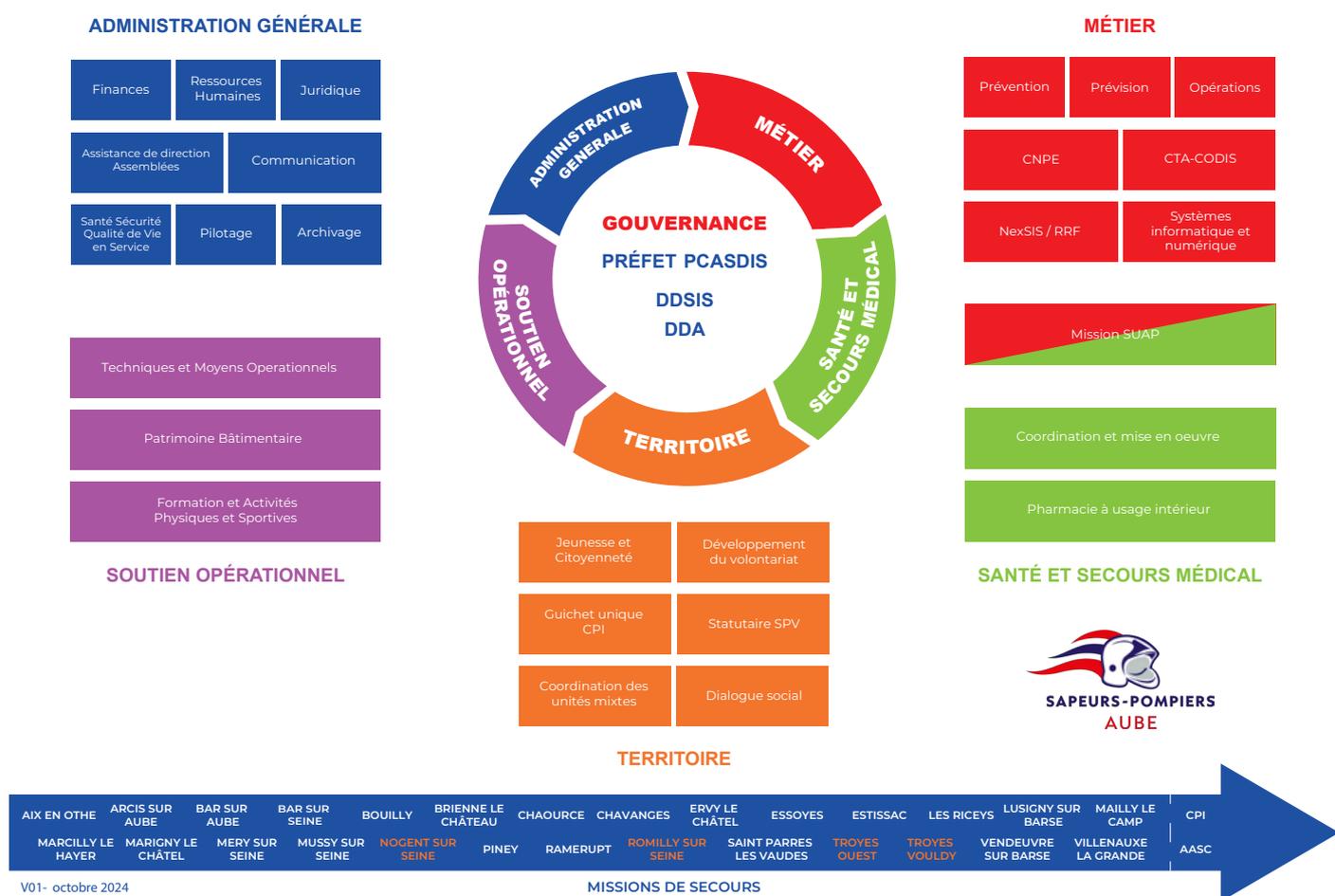
*La population ne va pas augmenter dans les années à venir (0,1% de croissance démographique). En revanche, elle va vieillir avec aujourd'hui 10,3% de la population qui a plus de 75 ans, ce qui constitue un important enjeu sur l'autonomie et le maintien à domicile et ses conséquences sur l'activité Secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP). Au-delà du vieillissement et de l'état de santé de la population auboise, l'Aube a des indicateurs sociaux plutôt défavorables, ce qui aura un impact sur la santé future des aubois.*

## I.2 Le SDIS de l'Aube et son organisation

### I.2.1 L'organisation fonctionnelle

L'organigramme du SDIS de l'Aube a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour répondre aux nécessités suivantes :

- ▶ plus de proximité avec le territoire et les chefs de centre, notamment volontaires,
- ▶ plus de résilience des services de l'Etat-Major,
- ▶ plus de décloisonnement des services de l'Etat-Major,
- ▶ la mise en place d'un dialogue social renforcé et de proximité,
- ▶ la stabilisation du service formation,
- ▶ une Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC) positive pour le personnel,
- ▶ une continuité dans les objectifs de service.



V01- octobre 2024

Le groupement Métier est en charge de l'ensemble de la chaîne opérationnelle, tant dans le domaine de la préparation, de la prévention, de la planification que celui de la doctrine, du retour d'expérience, ainsi que du centre de traitement de l'alerte, du lien avec le CNPE et du service systèmes informatiques et numérique.

Une mission SSUAP, traitant de l'élaboration des actions et de leur suivi avec nos partenaires de la Santé est portée conjointe-

ment par le groupement Métier et la sous-direction Santé. La sous-direction Santé est consolidée, avec un service de coordination et de mise en œuvre porté par l'infirmier-chef et la pharmacie à usage intérieur. Elle est dirigée par le médecin-chef.

Le groupement du territoire, comprend la mission de dialogue social ainsi que la mission de la coordination et l'animation des unités mixtes.



Le décloisonnement des missions effectuées par les membres de ce groupement permet d'être plus en proximité avec le territoire et les chefs de centre SPV, tout en permettant au chef de groupement et à son adjoint de traiter particulièrement la coordination et l'animation des unités mixtes et du pilotage du plan d'actions sociales. Le « guichet unique CPI » permet aux Services Locaux d'Incendie et de Secours (SLIS) d'accéder facilement aux solutions de soutien.

Le groupement du soutien opérationnel permet de créer des liens entre les services Technique-Logistique et Patrimoine et le service Formation-Sport, que ce soit sur des fonctions de logistique ou de secrétariat.

Enfin, un pôle Administration générale, comprenant, comme actuellement les missions RH, Finances, Juridique, Assistance de direction, Communication, Santé Sécurité et Qualité de Vie en Service (SSQVS) ou encore le pilotage et l'archivage. Il n'y a pas de chef de pôle Administration Générale. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDSI) et le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours (DDASIS) en assurent l'animation et la coordination.



*Cette organisation permet au SDIS d'être en ordre de marche pour atteindre les objectifs politiques déclinés d'une part dans le SDACR et d'autre part dans le projet d'établissement dont la révision ou la conception est inscrite à l'agenda 2025 pour ces deux documents structurants de l'établissement. Cet organigramme constitue un outil managérial vivant, se doit de rester adapté aux objectifs portés par le SDIS et à sa ressource, ce projet doit par essence rester agile.*

## Les acteurs opérationnels

La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente. Le directeur des opérations de secours (DOS) est chargé de coordonner l'ensemble des acteurs des différents services prenant part à une opération de secours.

Le préfet assure la direction des opérations de secours pour les interventions ne rentrant pas dans le champ de compétence du maire ou lorsque la situation l'exige.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, et en cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites et/ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il active, s'il y a lieu, des dispositions générales et/ou spécifiques du plan ORSEC définissant l'organisation des secours dans le département revêtant une ampleur ou une nature particulière.

Le maire, en vertu de son pouvoir de police, est responsable de la sécurité et de la tranquillité publique sur le territoire de sa commune.

Il assure la direction des opérations de secours, tant que celles-ci ne dépassent pas les limites et / ou les capacités de la commune.



# I. Le SDIS de l'Aube, son territoire et son organisation

Il met en œuvre l'alerte et l'information des populations, l'appui aux services d'urgence, le soutien des populations (hébergement, ravitaillement, ...) et l'information des autorités.

Pour ce faire, le maire déclenche, s'il existe, le plan communal de sauvegarde. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDISIS) est nommé Commandant des Opérations de Secours. Le DDISIS est assisté par un directeur départemental adjoint (DDASIS) qui est nommé Commandant des Opérations de Secours adjoint.

Le DDISIS ou le DDASIS peuvent exercer leur fonction de COS, ou déléguer ce commandement dans les conditions fixées par la note de service portant organisation de la chaîne de commandement.

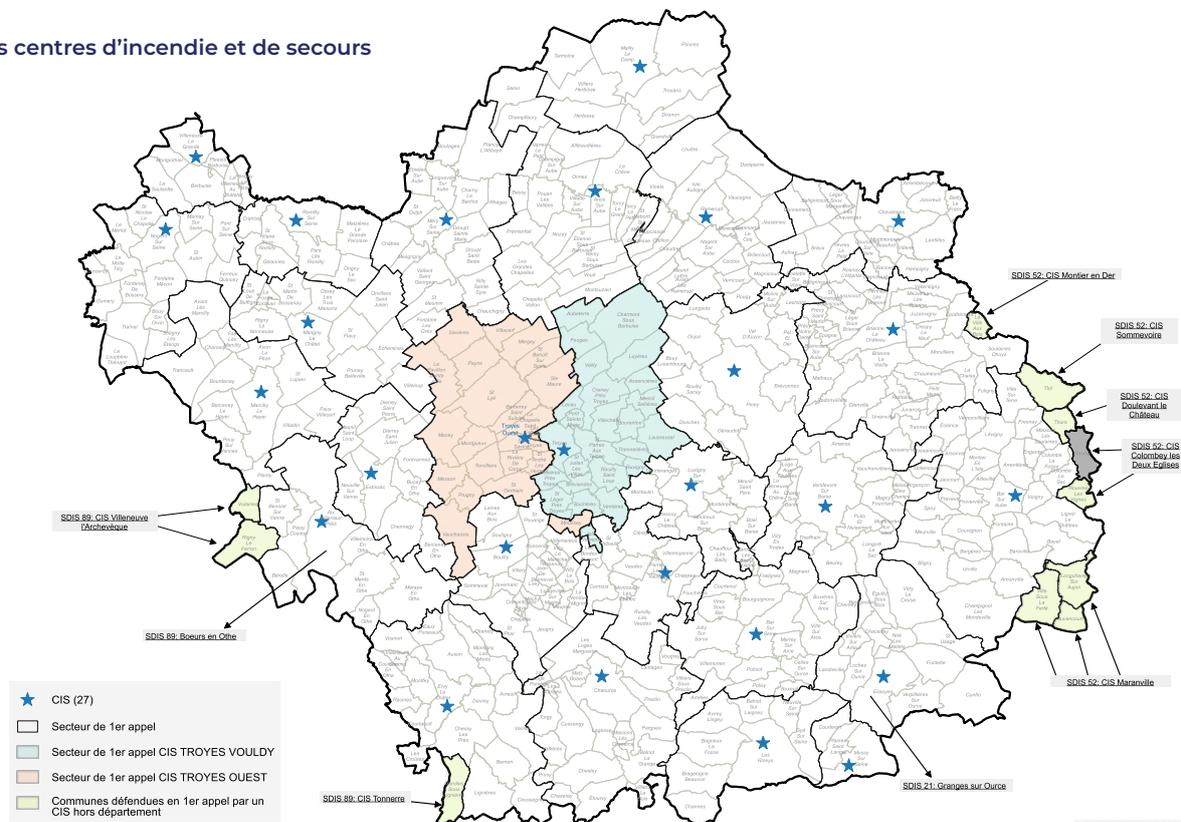
Le Commandant des Opérations de Secours est chargé, sous l'autorité du DOS, de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours. En cas de péril imminent, le COS prend les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés. Il en rend compte au DOS.



## I.2.2 L'organisation territoriale

La réponse opérationnelle des sapeurs-pompiers de l'Aube repose sur 27 centres d'incendie et de secours, qui assurent le maillage territorial. Répartis autour des 2 CIS mixtes (composés de sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires) de l'agglomération troyenne, les 2 CIS mixtes de la vallée de la Seine et les 23 autres CIS de sapeurs-pompiers volontaires sont répartis sur tout le territoire.

Les centres d'incendie et de secours



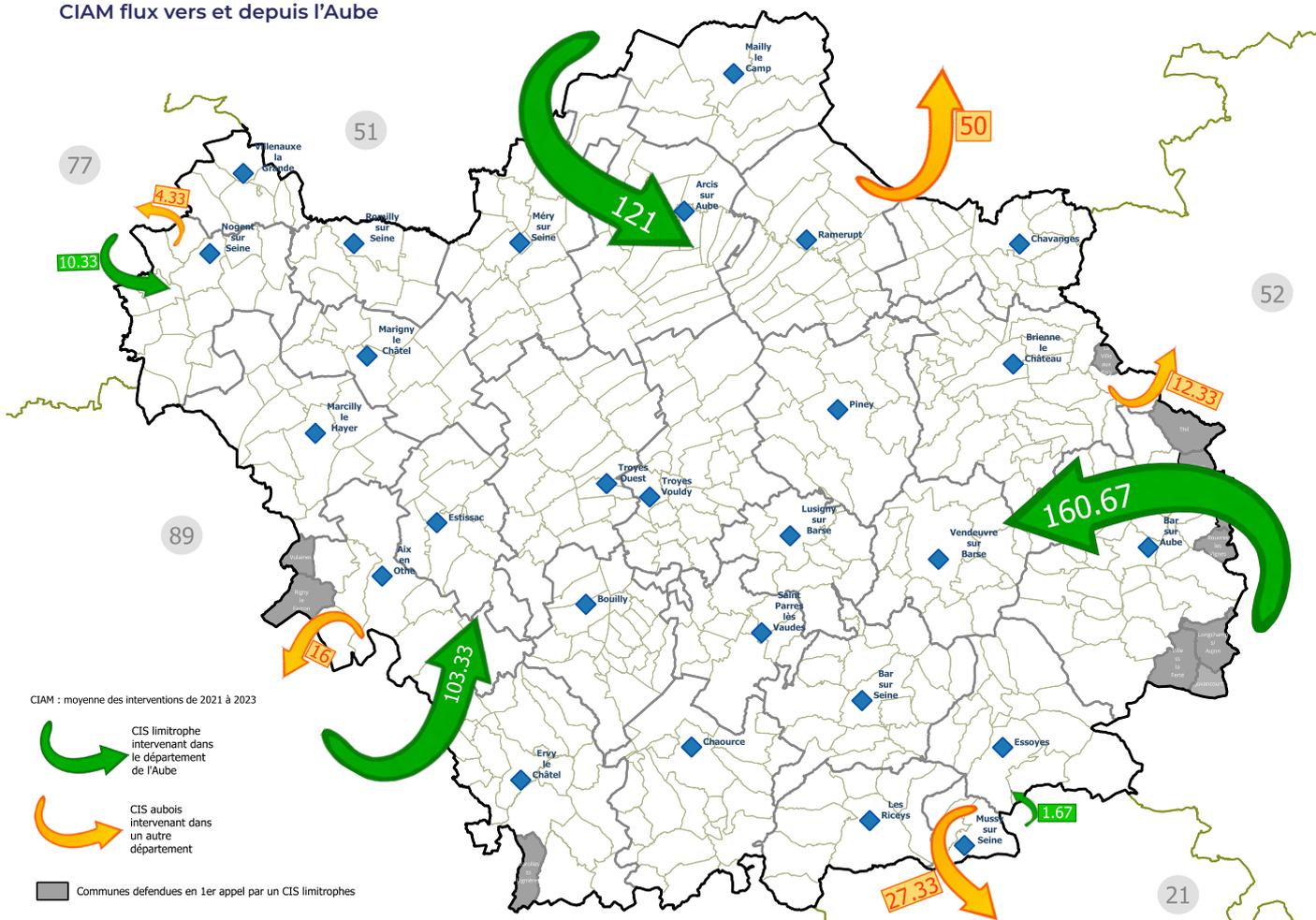
La couverture opérationnelle du département de l'Aube s'inscrit également dans le cadre des Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle (CIAM) avec les SDIS limitrophes.

Ces accords visent à faciliter et officialiser les procédures d'engagement des personnels et des matériels d'un département sur le territoire d'un département limitrophe, et réciproquement. Ces conventions permettent une meilleure coordination et une réponse plus efficace en cas de situations d'urgence qui dépassent les limites administratives.

Le SDIS de l'Aube a 5 conventions le liant avec les SDIS de la Côte d'Or, la Marne, la Haute-Marne, la Seine et Marne et l'Yonne.



### CIAM flux vers et depuis l'Aube



## 1.2.3 Les équipes spécialisées

Au sein des SDIS, les équipes spécialisées revêtent une importance cruciale dans la gestion des situations d'urgence complexes, nécessitant la mise en œuvre de techniques particulières, l'utilisation d'équipements adaptés et le suivi de formations. Leur expertise permet une réponse rapide, efficace et adaptée face à des situations variées dans les meilleures conditions de sécurité.

Chacune des équipes spécialisées est sous la responsabilité organisationnelle d'un conseiller technique départemental. Les listes d'aptitudes opérationnelles départementales sont établies annuellement.

Le SDIS de l'Aube a créé 4 équipes spécialisées permettant de répondre aux principaux risques et, quand ces moyens sont insuffisants, il fait appel à des renforts extra départementaux, voire nationaux.

### Spécialité Interventions en milieu aquatique et hyperbare

Les scaphandriers autonomes légers effectuent notamment des missions de reconnaissance, de sauvetage et d'assistance, de sécurisation des interventions en milieu aquatique, de traitements des pollutions et de protection de l'environnement et de recherches diverses.

L'équipe dispose d'un Véhicule Plongeurs basé au CIS Troyes Vouldy. 11 embarcations sont réparties sur le territoire en vallée de Seine et Aube ainsi qu'à proximité des lacs.

SAL	Effectif
Conseiller technique	2
Chef d'unité	8
Scaphandrier	16
Sauveteur aquatique	24
Nautonier	84

**2023**

**18 interventions réalisées dont**

- 7 noyades
- 5 sauvetages d'animaux
- 1 pollution accidentelle



### Spécialité secours en milieu périlleux et montagne

Ils interviennent dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur, de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

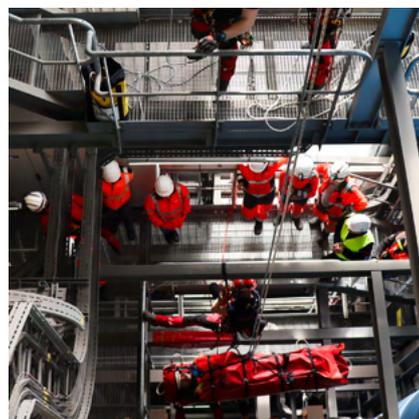
L'équipe dispose d'un Véhicule d'Intervention en Milieu Périlleux affecté au CIS Troyes Vouldy.

SMPM	Effectif
Conseiller technique	1
Chef d'unité	4
Sauveteur	23

**2023**

**14 interventions réalisées dont**

- 7 secours à personnes
- 3 sauvetages d'animaux
- 2 secours à parapentistes et paracoteur, bloqués en hauteur



## Spécialité risques chimiques

L'Aube regroupe de nombreux risques technologiques avec le transport de matières dangereuses par voie terrestre et la présence d'industries chimiques, certaines étant classées SEVESO, ou encore l'utilisation de produits chimiques domestiques. En opération, les spécialistes RCH sont chargés du conseil technique auprès des responsables de l'intervention en cours avec pour objectifs d'assurer la protection des populations et des premiers intervenants et d'identifier les risques en présence et d'agir sur les sources de danger, en milieu hostile et potentiellement contaminant, pour limiter ou supprimer le risque.

L'équipe spécialisée RCH dispose de la Cellule Risques Technologiques située au CIS Troyes Vouldy et d'un Véhicule d'Intervention Risques Technologiques au CIS de Nogent-sur-Seine.

Elle est intervenue 14 fois en 2023 majoritairement pour des pollutions accidentelles.

RCH	Effectif
Chef de CMIC	6
Chef d'équipe inter RCH	28
Équipier inter RCH	29
Chef d'équipe reco RCH	56
Équipier reco RCH	69



## Spécialité risques radiologiques

Les matières radioactives sont utilisées dans divers champs d'application : production d'électricité, médecine, recherche, industrie, etc. Outre la présence de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine, des sites de stockage et entreposage des déchets de très faiblement à moyennement radioactifs de l'ANDRA et les établissements médicaux utilisant les rayonnements ionisants, nécessitent la présence de la spécialité.

Face à des émissions radioactives, en cas de situation d'urgence radiologique ou en cas d'événement majeur, les sapeurs-pompiers experts RAD assurent la protection du public, participent à l'évaluation du risque en effectuant des mesures dans l'environnement et des prélèvements, effectuent le contrôle de contamination des personnes exposées et procèdent le cas échéant à leur décontamination et agissent si possible sur la source des émissions.

L'équipe utilise les mêmes véhicules que les spécialistes RCH.

Elle est intervenue 1 fois en 2024 pour un risque radiologique identifié chez un particulier.

RAD	Effectif
Chef de CMIR	5
Chef d'équipe inter RAD	41
Équipier inter RAD	44
Chef d'équipe reco RAD	79
Équipier reco RAD	96



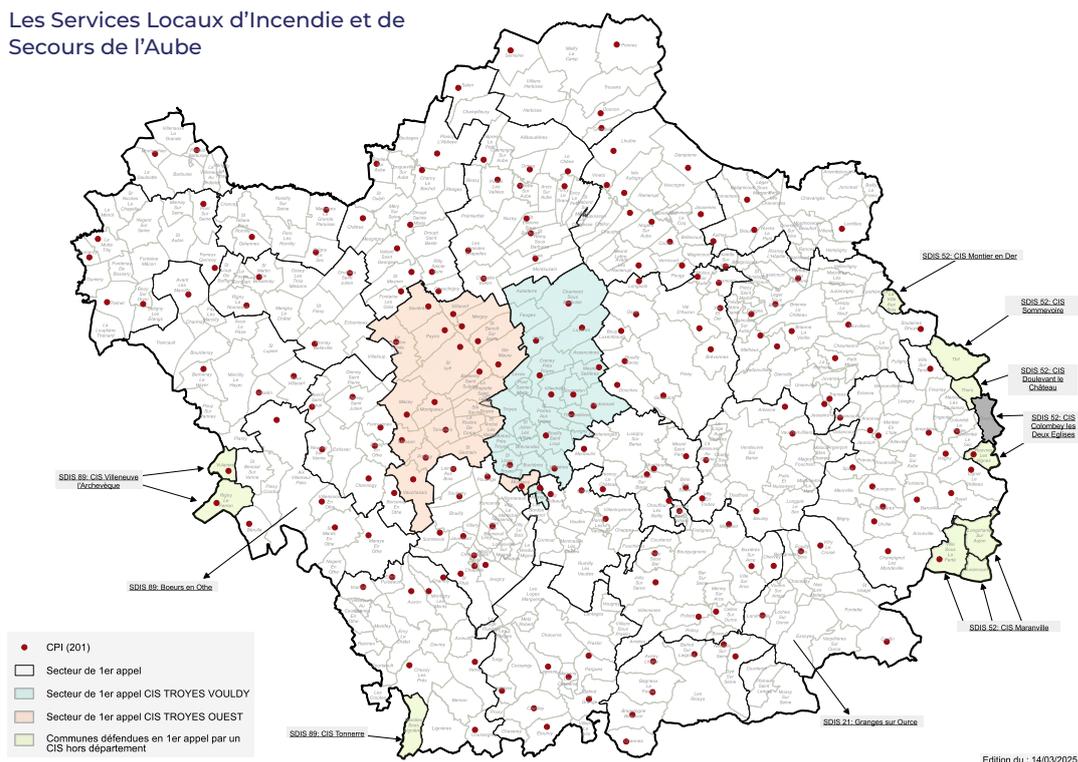
## I.2.4 Les Services Locaux d'incendie et de Secours (SLIS), une exception auboise

La départementalisation des centres de secours de l'Aube a été effective en 2001. Depuis cette date, la volonté politique locale a permis de conserver un maillage territorial très développé et assez singulier.

En effet, le département de l'Aube compte à l'heure actuelle non moins de 201 Services Locaux d'Incendie et de Secours (SLIS, ex SLIS) en plus des 27 CIS, représentant 1392 sapeurs-pompiers volontaires communaux. Les SLIS sont des corps communaux gérés par la municipalité et ont un rôle essentiel pour les missions de secours, régis par le code général des collectivités territoriales (art R.1424-33 à R.1424-37 ; L.1424-36-4 et L.1424-36-5).

Il y a 16 départements en France où des SLIS subsistent et l'Aube est celui où il y en a le plus avec 47% des communes demeurant siège d'un SLIS.

Les Services Locaux d'Incendie et de Secours de l'Aube



Ils sont soumis à diverses obligations notamment en termes de formation. En 2024, 23 stages ont été organisés pour former les sapeurs-pompiers de SLIS pour des missions de secours aux personnes, d'incendie, d'opérations diverses ou encore pour devenir responsable d'intervention.

Les SLIS sont fortement soutenus par le SDIS ainsi que par le Conseil départemental qui au travers d'un plan de soutien aux SLIS, a fourni, en 2019, une enveloppe d'environ un million d'euros pour les doter de matériel, notamment pour leur permettre d'intervenir de manière autonome sur les opérations diverses.

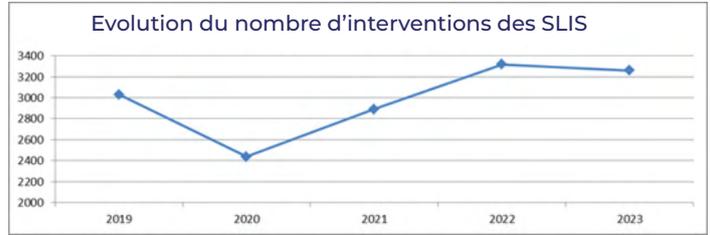
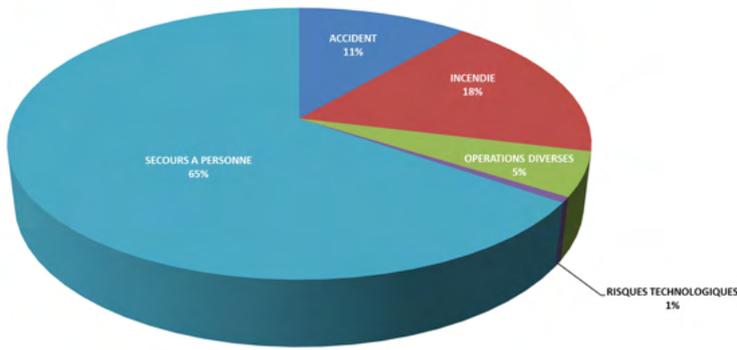
Cette dotation représente une réelle plus-value lors d'événements météorologiques générant de nombreuses interventions.

En 2022 un guichet unique à destination des SLIS et des mairies a été créé au sein du SDIS pour permettre un dialogue plus fluide afin de répondre de la meilleure manière à leurs sollicitations.

Chaque corps communal est visité au minimum tous les 5 ans par le SDIS. Cela permet de créer des liens entre le corps départemental et les corps communaux, et de les aider dans leur organisation administrative et opérationnelle. En 2024, 78 visites ont été réalisées (rattrapage dû à la crise COVID) et en 2025, 35 visites sont prévues. L'objectif étant d'organiser un cycle de 4 ans, représentant 40 à 50 visites annuelles.

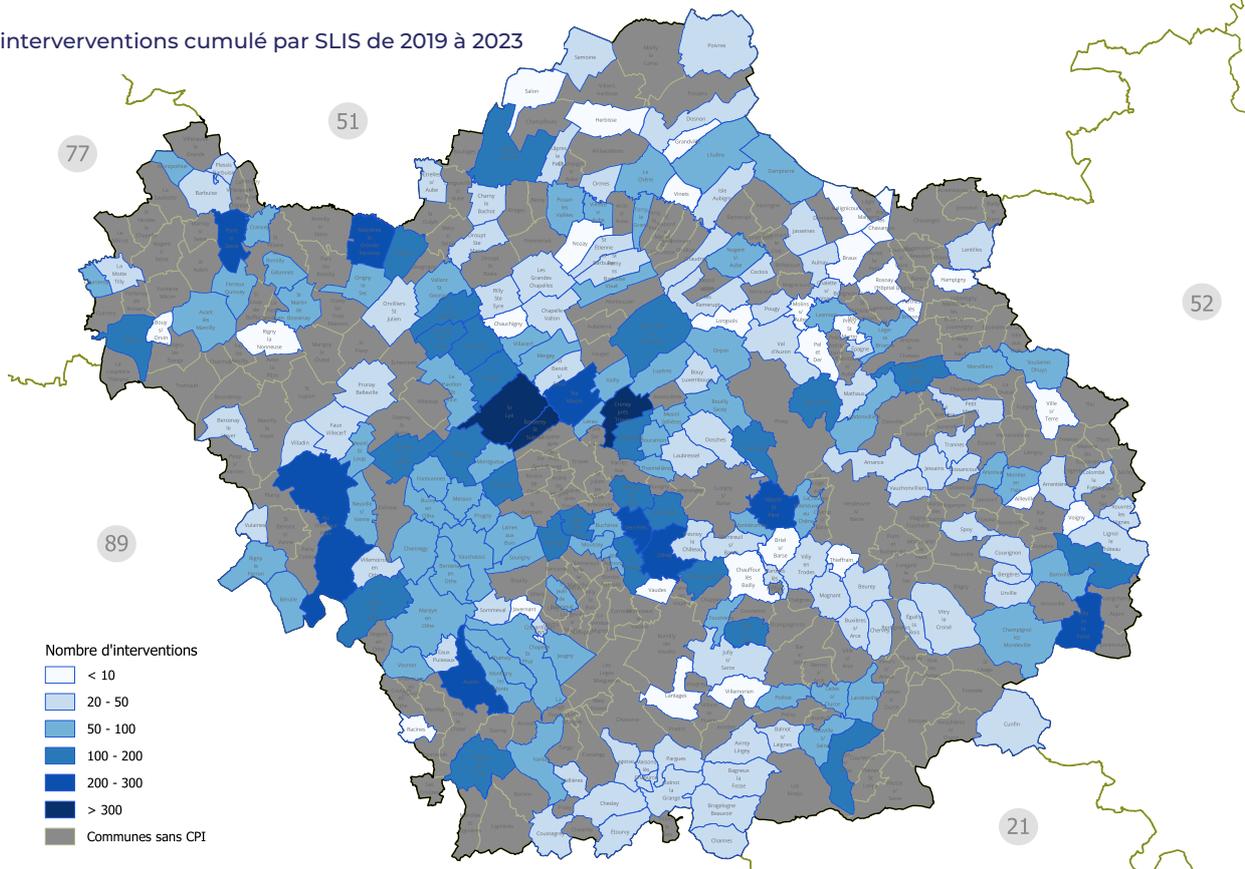


Ventilation des interventions des SLIS par typologie (moyenne sur 5 ans)



Les SLIS ont assuré, ces deux dernières années, plus de 3 200 interventions par an en soutien du corps départemental. Ils ont également mené quelques 200 opérations diverses en toute autonomie.

Nombre d'interventions cumulé par SLIS de 2019 à 2023



*Les Services Locaux d'Incendie et de Secours sont essentiels pour garantir une intervention rapide et efficace en cas de sinistre, particulièrement dans des zones éloignées ou moins accessibles. Ils permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes en attendant l'arrivée des secours du corps départemental ou lors d'événement météorologique dimensionnant, tout en renforçant la capacité de réponse locale face aux risques d'incendie.*

*Cette complémentarité entre les CIS et les SLIS apporte au territoire de l'Aube une particularité très appréciable qui permet une première prise en charge rapide.*

*Ils représentent également un vivier pour le corps départemental avec la possibilité d'avoir des engagements en double appartenance.*



